

**MEMORIAL  
FRANK VANDENBROUCKE**

**BINCHE  
CHIMAY  
BINCHE**



**LIVRE DE ROUTE 2021**

# TABLE DES MATIERES



Editorial	5
Palmarès Hommes	6
Organisation et numéros de contact	7
Implantation de l'organisation	8
Implantation de la Grand Place de Binche	10
Course Dames	12
Course Hommes	20
Nos partenaires	26

*MEMORIAL  
FRANK VANDENBROUCKE*  
**BINCHE  
CHIMAY  
BINCHE**

# WANTY

## Nous relevons vos défis

### Le groupe Wanty, c'est...

- 70 ans d'expérience
- Un parc mécanique de près de 450 engins
- Une maîtrise et un savoir-faire technologiques reconnus
- Une présence internationale
- Une entreprise de plus de 1.500 travailleurs



### Votre partenaire de A à Z dans la réalisation de vos travaux publics et privés

- Bureau d'études
- Voirie et réseaux divers / Terrassement / Egouttage
- Déconstruction / Environnement
- Hydrocarboné
- Travaux spéciaux / Collecteurs
- Génie civil
- Eau
- Gaz – électricité
- Ouvrages d'art
- Promotion immobilière
- Désamiantage
- Construction de bâtiments industriels et commerciaux

- Location, vente et entretien de matériel de génie civil et de manutention
- Solutions énergétiques
- Transport
- Centrale à béton
- Gestion des déchets

### S.A. Maurice WANTY

Rue des Mineurs, 25 - Péronnes-lez-Binche  
Tél. +32 (0)64 31 12 12

Site: [www.wanty.eu](http://www.wanty.eu) • E-mail: [info@wanty.eu](mailto:info@wanty.eu)

WINNER UCI EUROPEAN TOUR 2016, 2017 & 2018

TOUR DE FRANCE: 2017, 2018 & 2019



# EDITORIAL

## Binche-Chimay-Binche se féminise !

Cela va bientôt faire deux ans que les nombreux amateurs de vélo de Binche et de la Région du Centre attendent ce mardi d'octobre.

Un mardi d'octobre qui rime avec la course Binche-Chimay-Binche.

Privés de leur sortie de début d'automne pour les raisons sanitaires que nous connaissons tous, nul doute que les passionnés seront très nombreux pour suivre cette édition qui se tiendra dans une fin de saison explosive et très chargée au niveau du calendrier. Cerise sur le gâteau, ce n'est pas une course mais bien deux épreuves qui attendent les spectateurs. Pour la première fois, une version féminine sera en effet proposée, les dames partant de Chimay pour arriver à Binche.

Plus que jamais, Binche se veut ville de cyclisme.

- Il y a quelques mois, au siège de Belgian Cycling, le président de la fédération annonçait officiellement que Binche serait l'hôte de quatre (4 !) championnats de Belgique d'ici 2030.

- L'équipe locale - Intermarché Wanty Gobert - a démontré à la Vuelta qu'elle pouvait désormais s'imposer dans les plus grandes courses. Elle portera d'ailleurs les espoirs des Binchois ce mardi 5 octobre.

- Cette même équipe a installé un magasin spécialisé à Binche.

- Le Tour de France a octroyé il y a quelques semaines le label Ville de Vélo à Binche.

- En mars dernier, un subside d'1.200.000 euros a été octroyé à la Ville afin de développer un circuit de pistes cyclables dans notre belle entité.

- ...

Bon BCB à tous... et à toutes !

Laurent Devin

Député-Bourgmestre de la Ville de Binche



# PALMARES

MEMORIAL  
FRANK VANDENBROUCKE  
**BINCHE  
CHIMAY  
BINCHE**

## VAINQUEUR

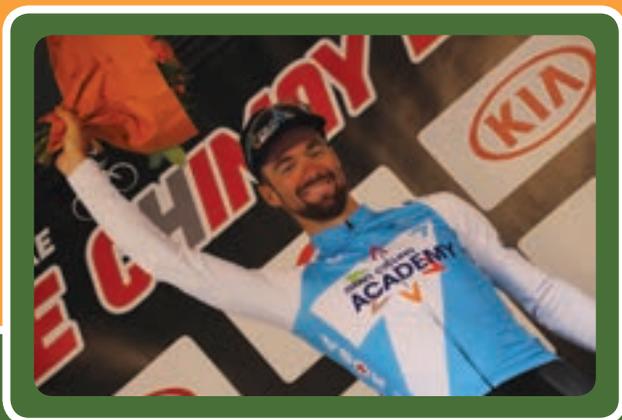
1985 Adri VAN DER POEL (NL)  
1986 Ronny VAN HOLEN (B)  
1987 Willem VAN EYNDE (B)  
1988 Nico EDMONDS (B)  
1989 Dominique GAIGNE (F)  
1990 Nijdam JELLE (NL)  
1991 Michel DERNIES (B)  
1992 Jean-Marie WAMPERS (B)  
1993 Patrick VAN ROOSBROECK (B)  
1994 Wilfried NELISSEN (B)  
1995 Nijdam JELLE (NL)  
1996 Franck VANDENBROUCKE (B)  
2010 Elia VIVIANI (I)  
2011 Ridiger SELIG (D)  
2012 Adam BLYTHE (GB)  
2013 Janse VAN RENSBURG (SA)  
2014 Zdenek STYBAR (CZ)  
2015 Ramon SINKELDAM (NL)  
2016 Arnaud DEMARRE (F)  
2017 Jasper DE BUYST (B)  
2018 Danny VAN POPPEL (NL)  
2019 Tom VAN ASBROECK (B)  
2020 Epreuve annulée suite à la crise sanitaire COVID 19

## 2<sup>e</sup>

William TACKAERT (B)  
Yves GODIMUS (B)  
Paul HADHEDOOREN (B)  
Jan GOESSENS (B)  
Carlo BOMANS (B)  
Corneille DAEMS (B)  
Stefan VAN LEEUWE (B)  
Pierre HERINNE (B)  
Marcel WUST (D)  
Johan MUSEEUW (B)  
Edwig VAN HOOYDONCK (B)  
Jean-Pierre HEYNDERICKX (B)  
Jakob FUGLSANG (CH)  
Baden COOKE (AUS)  
Adrien PETIT (F)  
Bjorn LEUKEMANS (B)  
John DEGENKOLB (D)  
John DEGENKOLB (D)  
Pim LIGTHART (NL)  
Zdenek STYBAR (CZ)  
Matteo TRENTIN (I)  
Yves LAMPAERT (B)  
Olivier NAESEN (B)

## 3<sup>e</sup>

Michel DERNIES (B)  
Walter DALGAL (B)  
Werner DEVOS (B)  
Yves GODIMUS (B)  
Martial GAYANT (F)  
Eric VANDERAERDEN (B)  
Michel VERMOTE (B)  
Paul HADHEDOOREN (B)  
Paul HADHEDOOREN (B)  
Carlo BOMANS (B)  
Erwin THIJIS (B)  
Tom STEELS (B)  
Ruijgh ROB (NL)  
Adrien PETIT (F)  
John DEGENKOLB (D)  
Greg VAN AVERMAET (B)  
Jens DEBUSSCHERE (B)  
Tom VAN ASBROECK (B)  
Jurgen ROELANDTS (B)  
Tom DEVRIENDT (B)  
Oliver NAESEN (B)  
Jos VAN EMDEN (NL)



# ORGANISATION

## DIRECTION

### ASBL BINCHE CHIMAY BINCHE

Président d'honneur : Laurent DEVIN  
Président : Philippe LABAR  
Vice-Président : Richard WILLAME  
Secrétaire : Guillaume SOMERS  
Trésorier : Jocelyn FLEURUS  
Manager général : Jean-Luc VANDENBROUCKE

## COMPÉTITION

Directeur de course hommes :  
Jean-Luc VANDENBROUCKE  
Directeur de course hommes adjoint :  
Jean-Michel VANDERDONCKT  
Directeur de course dames :  
Jonathan DUFRASNE  
Assistante manager / Contact équipes :  
Isabelle DE MUIJNCK  
Permanence de l'organisation / Presse :  
Françoise HARVENT  
Responsables site départ - arrivée :  
Philippe LIENART - Pierre SOBKOWIAK  
Responsable VIP : Olivier COUVREUR  
Speakers : Daniel MANGEAS  
Jean-Paul NACKAERT  
Responsable COVID : Pol BOUVIEZ  
Médecin COVID : Dr EVRARD

## ALLO BCB

### [www.binche-chimay-binche.be](http://www.binche-chimay-binche.be)

Direction course : 0495/21.35.35  
Direction course adjointe : 0476/72.88.72  
Direction course dames : 0494/11.62.28  
Assistante manager : 0474/28.04.85  
Responsable site départ - arrivée :  
0473/43.02.72  
Permanence - Presse : 0473/77.02.30  
Responsable VIP : 0477/43.23.47  
Responsable COVID: 0475/93.93.59  
Médecin COVID : 0477/63.72.12

## ORGANISATION DEPART DAMES

### VILLE DE CHIMAY

Le Bourgmestre : Denis DANVOYE  
L'échevin des Sports : Baudouin LOUETTE  
Coordinateur de l'épreuve :  
Nicolas BAIOLET  
Speaker : Jacques NINANE

## SERVICE MÉDICAL COURSE

### Course des Dames :

Dr Delanoy : 0460/95.25.59  
Dr Manderlier : 0477/62.85.60

### Course des Hommes :

Dr Derycke : 0475/78.12.52  
Dr Evrard : 0477/63.72.16

### CENTRE HOSPITALIER DE JOLIMONT-LOBBES

#### Site de Lobbes

Rue de la Station, 25 - 6540 Lobbes  
Tél. 071/52 92 11

#### Site de Jolimont

Rue Ferrer, 159  
7100 La Louvière (Haine-Saint-Paul)  
Tél. 064/23 30 11

### CENTRE DE SANTÉ DES FAGNES

Boulevard Louise, 18 - 6460 Chimay  
Tél. 060/21 88 11

### CHU ANDRÉ VÉSALE

Rue de Gozée, 706  
6110 Montigny-le-Tilleul  
Tél. 071/92 15 11

# IMPLANTATION DE L'ORGANISATION

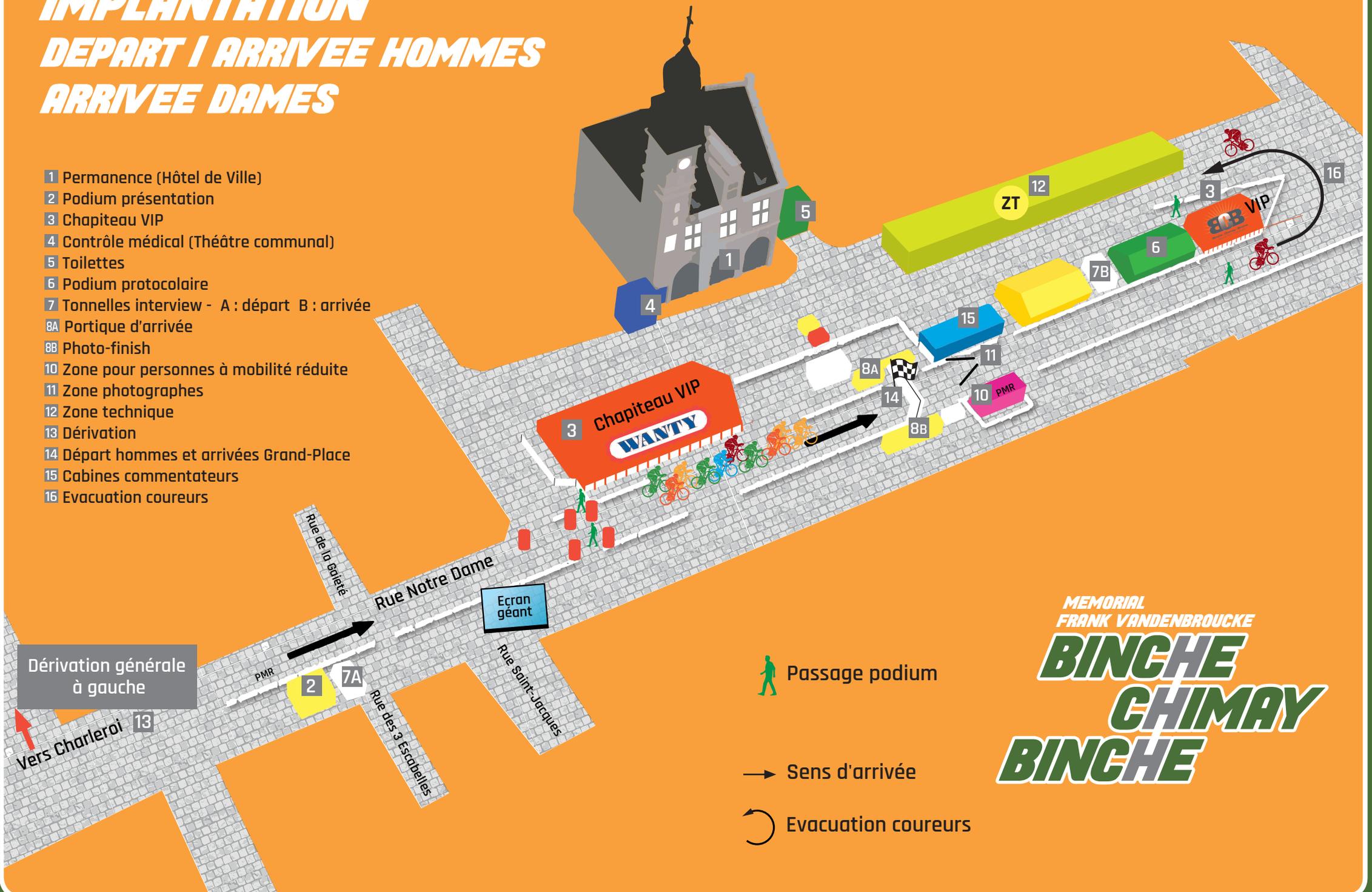


# IMPLANTATION

## DEPART / ARRIVEE HOMMES

## ARRIVEE DAMES

- 1 Permanence (Hôtel de Ville)
- 2 Podium présentation
- 3 Chapiteau VIP
- 4 Contrôle médical (Théâtre communal)
- 5 Toilettes
- 6 Podium protocolaire
- 7 Tonnelles interview - A : départ B : arrivée
- 8A Portique d'arrivée
- 8B Photo-finish
- 10 Zone pour personnes à mobilité réduite
- 11 Zone photographes
- 12 Zone technique
- 13 Dérivation
- 14 Départ hommes et arrivées Grand-Place
- 15 Cabines commentateurs
- 16 Evacuation coureurs



MEMORIAL  
FRANK VANDENBROUCKE  
**BINCHE**  
**CHIMAY**  
**BINCHE**

 Passage podium

 Sens d'arrivée

 Evacuation coureurs

# PERMANENCE

LUNDI 4 OCTOBRE 2021 :

BINCHE - GRAND PLACE

PERMANENCE DE DÉPART

14H -15H45 : INSCRIPTION DES ÉQUIPES

Hôtel de ville de Binche - 1<sup>er</sup> étage - Salle Pletinckx

16H : RÉUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS

Théâtre communal de Binche

MARDI 5 OCTOBRE 2021 :

VILLE DEPART : CHIMAY - CENTRE SPORTIF DE CHIMAY - PLAINE DU CHALON

8H : OUVERTURE DE LA PERMANENCE

10H : BRIEFING SÉCURITÉ

10H - 11H15 : PRÉSENTATION DES ÉQUIPES

11H25 : DÉPART FICTIF

11H30 : DÉPART RÉEL

VILLE ARRIVÉE : BINCHE - GRAND PLACE

PERMANENCE D'ARRIVÉE : Hôtel de ville - Grand Place

CONTROLE MÉDICAL : Théâtre communal de Binche - Grand Place

CONTACTS : Nancy Ruelle : 0485/42.80.80

Isabelle De Muijnck : 0474/28.04.85

DIRECTEUR DE COURSE : Jonathan Dufrasne : 0494/11.52.28

# ITINÉRAIRE

Mardi 05 Octobre 2021

Entités et communes	Km+	Km-	40k/h	38K/h	36k/h
Chimay <b>Départ réel</b>	0,0	117,2	11:30	11:30	11:30
N939 Virelles	1,2	116,0	11:31	11:31	11:32
Froidchappelle N 589	2,6	114,6	11:33	11:34	11:34
Cerfontaine Namur Cerfontaine	16,8	100,4	11:55	11:56	11:58
N 978 barrage de Falempise	20,8	96,4	12:01	12:02	12:04
Froidchappelle N40 Province du Hainaut	28,8	88,4	12:13	12:15	12:18
Beaumont N40 - N53	40,7	76,5	12:31	12:34	12:37
Thuin N53 - VC rue de Ragnies	46,8	70,4	12:40	12:43	12:48
VC Rue du Fosteau	55,2	62,0	12:52	12:57	13:02
VC Rue Dial Colas	56,5	60,7	12:54	12:59	13:04
Lobbès N 559	57,5	59,7	12:56	13:00	13:05
N559 -VC rue des viviers	61,5	55,7	13:02	13:07	13:12
VC Rue de Binche	63,6	53,6	13:05	13:10	13:16
Binche VC Rue de Wahain - VC rue Basse Egypte	68,1	49,1	13:12	13:17	13:23
Entrée circuit local VC Rue Basse Egypte - N55	70,6	46,6	13:15	13:21	13:27
Merbes N55 - VC rue des Alliés	74,8	42,4	13:22	13:28	13:34
Vellereille VC Rue Saint Roch	77,5	39,7	13:26	13:32	13:39
VC Rue de l'étang	79,3	37,9	13:28	13:35	13:42
Binche Waudrez N 90	82,8	34,4	13:34	13:40	13:48
Pépinière	83,7	33,5	13:35	13:42	13:49
Ligne d'arrivée 1er passage	84,8	32,4	13:37	13:43	13:51
N55 rue de Merbes	85,5	31,7	13:38	13:45	13:52
N55 - VC rue des Alliés	90,9	26,3	13:46	13:53	14:01
Ligne d'arrivée 2 <sup>ème</sup> passage	101,0	16,2	14:01	14:09	14:18
Arrivée 3 <sup>ème</sup> passage	117,2	0,0	14:25	14:35	14:45

# COURSE DAMES

CHIMAY : IMPLANTATION SITE DE DÉPART

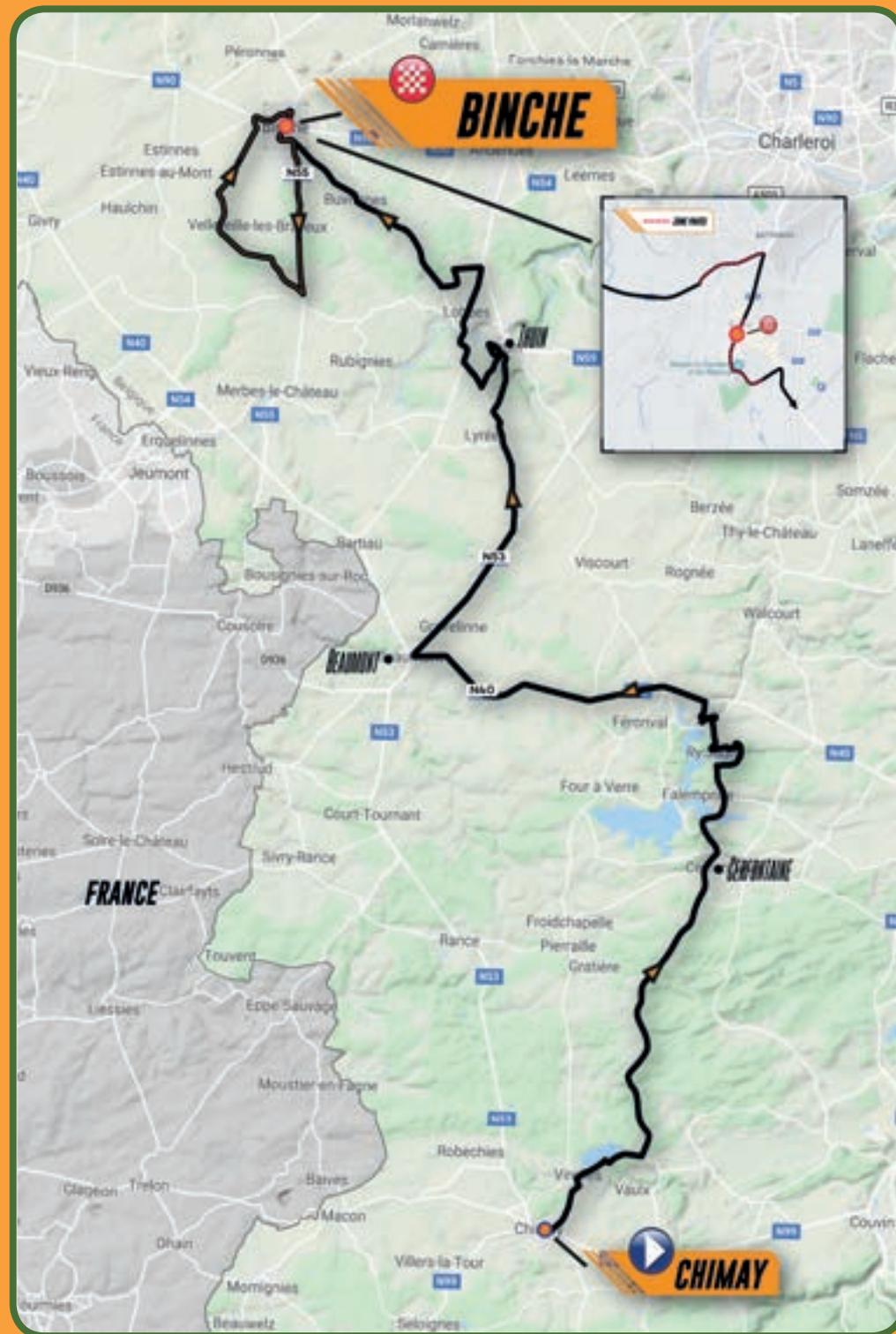
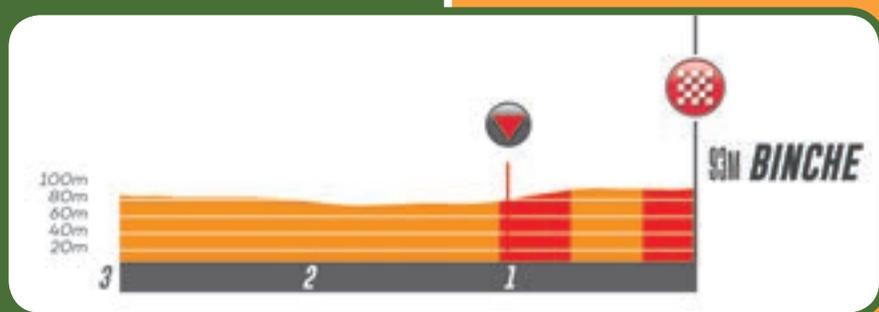
- PARKING ÉQUIPES
- PARKING ORGANISATION
- CENTRE SPORTIF
- PODIUM PRÉSENTATION



# EQUIPES

BINGOAL CASINO CHEVALMEIRE  
 LVIV CYCLING TEAM  
 ANDY SCHLECK - CP NVST \_ IMMO LOSCH  
 NXTG RACING  
 UVCA TROYES  
 TEAM RUPELCLEANING - CHAMPION LUBRICANTS  
 AWOL O'SHEA  
 MULTUM ACCOUNTANTS LADIES CT  
 KEUKENS REDANT CT  
 VD VELDEN ADVISEURS - MTD  
 LOTTO SOUDAL LADIES  
 WCC TEAM

GT KRUSH TUNAP PRO CYCLING  
 DOLTCINI - VAN EYCK SPORT - PROXIMUS  
 ASD WOMEN CYCLING PROJECT  
 TEAM LOVING POTATOES  
 KDM-PACK CYCLING TEAM  
 W.V. SCHIJNDEL  
 ISOREX NO ACQUA LCT  
 S-BIKES DOLTCINI  
 WATERSLEY R&D CT  
 JAN VAN ARCKEL - RESTORE CYCLING MIXTE  
 TEAM MACADAM'S COWBOYS  
 BINGOAL - WB LADIES  
 TALENTCYCLING



# REGLEMENT DAMES

## Art. 1 Organisation :

L'épreuve cycliste « Binche Chimay Binche pour Dames » est organisée par l'ASBL « Binche Chimay Binche » et se dispute le mardi 5 octobre 2021 sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI).

Le Directeur de course : Jonathan DUFRASNE.

Le coordonnateur : Christian AMAND.

Contact Equipes : Nancy RUELLE.

Le départ sera donné à Chimay à 11h30 et l'arrivée se fera sur la Grand-Place de Binche après 117Km200

## Art. 2 Type d'épreuve :

L'épreuve, réservée aux dames et aux moins de 23 ans Elites, est classée en catégorie 1.2. L'épreuve attribue des points au classement Continental Europe, soit aux vingt-cinq (25) premiers coureurs du classement final : 40,30,25,20,15,10,5,3,3 et 3 points.

## Art. 3 Participation :

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : équipes continentales femmes UCI, équipes nationales, équipes régionales et de club, équipes mixtes. Conformément à l'article 2.2.003, le nombre de coureurs par équipe est de minimum 5 coureurs pour pouvoir prendre le départ et de maximum 7 coureurs.

## Art. 4 Permanence :

L'inscription et le retrait des dossards se feront le **lundi 4 octobre 2021** de 14 à 15h45 à l'Hôtel de Ville de Binche, Grand-Place à 7130 Binche. La réunion des directeurs sportifs aura lieu le **lundi 4 octobre 2021** à 16h00 au Théâtre communal de Binche, Grand-Place à 7130 Binche

## Art. 5 Radio-Tour :

Les informations courses sont émises sur la fréquence de 164.631.25 Mhz. L'utilisation des liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est autorisée.

## Art. 6 Assistance technique Neutre :

Le service d'assistance technique neutre est assuré par la firme VISION et ce service est composé de 2 voitures.

## Art. 7 Ravitaillement et Zone de collecte :

a) ravitaillement : la zone de ravitaillements est située à la rue de Merbes, au km 85,500.

b) zone de collecte : Il est demandé à toute la caravane (coureurs, suiveurs,...) d'utiliser les zones de collecte prévue :

- à Chimay : N939 - avenue Châlon - km50

- à Beaumont : N53 - chaussée de Charleroi - km90

- à Binche : N125 - rue Basse Egypte - km135 pour se défaire de leurs déchets. Le personnel de l'organisation, en collaboration avec la Ville se chargera de nettoyer les zones de collecte. Il est également demandé aux coureurs la plus grande prudence pour se défaire de leurs bidons, musettes, etc...

## Art. 8 Délais d'arrivée :

Le délai d'élimination de l'épreuve « Binche Chimay Binche des Dames » est le temps du vainqueur majoré de huit pour cent (8%). Conformément à l'article 2.6.032 du règlement UCI, le collègue des commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation avec l'organisateur.

## Art. 9 Itinéraire Horaire :

L'itinéraire horaire figure dans la brochure officielle de l'épreuve 2021. Cet itinéraire détaillé est tenu à la disposition des coureurs et des suiveurs accrédités à la permanence départ.

## Art. 10 Présentation des équipes :

Départ sans signature MAIS présentation des équipes obligatoire selon l'horaire communiqué lors de la réunion des Directeurs sportifs.

## Art. 11 Fléchage :

L'itinéraire de la course est entièrement signalé au moyen de flèches directionnelles. Un modèle de flèche, de couleurs **rouge et blanche**, sera exposé à la permanence. Cette signalisation n'engage en aucun cas la responsabilité des organisateurs, les concurrents étant supposés connaître le parcours. La plus stricte observance du Code de la route et la plus grande prudence sont recommandées aux concurrents et aux suiveurs.

## Art. 12 Soins Médicaux :

Les soins médicaux en course sont exclusivement assurés par les médecins de l'épreuve. Deux ambulances suivent toute l'épreuve.

## Art. 13 Décisions :

Toute décision du Collège des Commissaires sera communiquée à la direction de l'organisation qui se charge de sa diffusion. La direction de l'organisation assure également la communication de tous les classements.

## Art. 14 Comportement :

Les organisateurs ne reconnaissent aucune dette que pourraient contracter les directeurs sportifs. Les membres de chaque équipe sont tenus de veiller à la propreté et au bon état des lieux mis à leur disposition. Tout comportement indiscipliné sera pénalisé suivant le barème U.C.I.

## Art. 15 Dossards et plaques de cadre :

Les numéros d'identification fournis par l'organisateur doivent être utilisés par les coureurs sans aucune modification.

## Art. 16 Forfait :

En cas de forfait d'une équipe enregistrée auprès de l'UCI, le signataire de l'engagement et l'équipe qu'il représente seront solidairement redevables à l'organisateur d'une indemnité forfaitaire égale au barème édité par l'UCL

## Art. 17 Protocole :

Les 3 premiers de l'épreuve doivent se soumettre à la cérémonie protocolaire selon l'article 1.2.112 du règlement de l'UCL. Obligation est faite au vainqueur de l'épreuve de répondre aux interpellations des journalistes de la presse parlée, écrite ou télévisée.

## Art. 18 Contrôle antidopage :

Les locaux antidopage sont prévus au Théâtre communal, Grand-Place à 7130 Binche. Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage du Gouvernement de la Communauté Française (belge) s'applique conformément au Décret sur la lutte contre le dopage pris par ce dit Gouvernement. Tout coureur a l'obligation de s'assurer personnellement s'il doit subir le contrôle antidopage. Le contrôle antidopage sera effectué aux endroits fixés dans le road-book et signalés à partir de la ligne d'arrivée selon les modalités du règlement antidopage de l'UCI et les instructions données par les communiqués officiels et les affichages sur la ligne d'arrivée.

## Art. 19 Officiels de la course :

(Art. 1.2.077e et 1.2.078)

Les officiels chargés d'assurer l'organisation générale et le bon déroulement de l'épreuve sont :

• Le directeur de course : Jonathan DUFRASNE +32.494.11.62.28

• Le régulateur à moto

Les officiels chargés d'assurer le contrôle réglementaire et l'arbitrage de la compétition en collaboration avec la direction de l'épreuve sont :

• Le président du Collège des commissaires ;

• Les commissaires ;

• Le commissaire-juge à l'arrivée ;

• Les commissaires à Moto.

## Art. 20 Pénalités :

Le barème des pénalités de l'UCI (Union Cycliste Internationale) est le seul applicable.

## Art. 21 Liste des prix en Euros :

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de €3280 selon le tableau ci-après

PLACE	PRIX	PLACE	PRIX
1	510€	11	80€
2	440€	12	80€
3	360€	13	80€
4	225€	14	80€
5	200€	15	80€
6	185€	16	80€
7	175€	17	80€
8	160€	18	80€
9	145€	19	80€
10	80€	20	80€

## COLLEGE DES COMMISSAIRES

Président : DOBBELAERE Guy

Juge à l'arrivée : LIEGEOIS Claude

Commissaires : MESSIN Yvette

LEJEUNE Denis

BOSQUILLON Michel

Commissaires moto : DE MEY Sébastien

Bus balai : MATON Jean-Michel

Team Telecom : AVONDS Melchior

Info Moto : LISSENS Eddy

Speaker Radio Tour : DEFREYNE Martin

Photo finish : MALICE Michel

Résultats : VAN STEEN Freddy

Délégué technique : COURROUX Henri

MEMORIAL  
FRANK VANDENBROUCKE  
**BINCHE**  
**CHIMAY**  
**BINCHE**

## UCI PRO TEAMS



ISRAEL START UP NATION



WALLONIE BRUXELLES  
CYCLING TEAM



SPORT VLAANDEREN  
BALOISE



TOTAL ENERGIE



DECEUNINCK QUICK STEP



AG2R LA MONDIALE



INTERMARCHÉ WANTY  
GROUPE GOBERT



LOTTO SOUDAL



JUMBO VISMA



TREK SEGAFREDDO



BEAT CYCLING



BLACK SPOKE



EVO PRO RACING

## CONTINENTALES PRO UCI



ARKEA SAMASIC



DSM U23



SEG RACING



TARTELLETO ISOREX



B&B HOTEL P/B KTM



UNO X



ALPECIN FENIX

# EQUIPES HOMMES

## CONTINENTALES UCI

MEMORIAL  
FRANK VANDENBROUCKE  
**BINCHE**  
**CHIMAY**  
**BINCHE**

# ITINERAIRE



## PERMANENCE

### LUNDI 4 OCTOBRE 2021 :

HÔTEL DE VILLE - GRAND PLACE - BINCHE

14H-19H : PERMANENCE ORGANISATION/PRESSE  
Rez-de-chaussée - Salle des Mariages

15H -16H45 : INSCRIPTION DES ÉQUIPES  
1<sup>er</sup> étage - Salle du Conseil

THÉÂTRE COMMUNAL - GRAND PLACE - BINCHE

17H : BRIEFING DES DIRECTEURS SPORTIFS  
Théâtre communal - Grand Place

### MARDI 5 OCTOBRE 2021 :

8H : PERMANENCE ORGANISATION/PRESSE  
Hôtel de ville - rez-de-chaussée - Salle des Mariages

10H : BRIEFING SÉCURITÉ COURSE  
Théâtre communal - Grand Place - Binche

11H - 12H : PRÉSENTATION DES ÉQUIPES

12H10 : DÉPART FICTIF

12H15 : DÉPART RÉEL

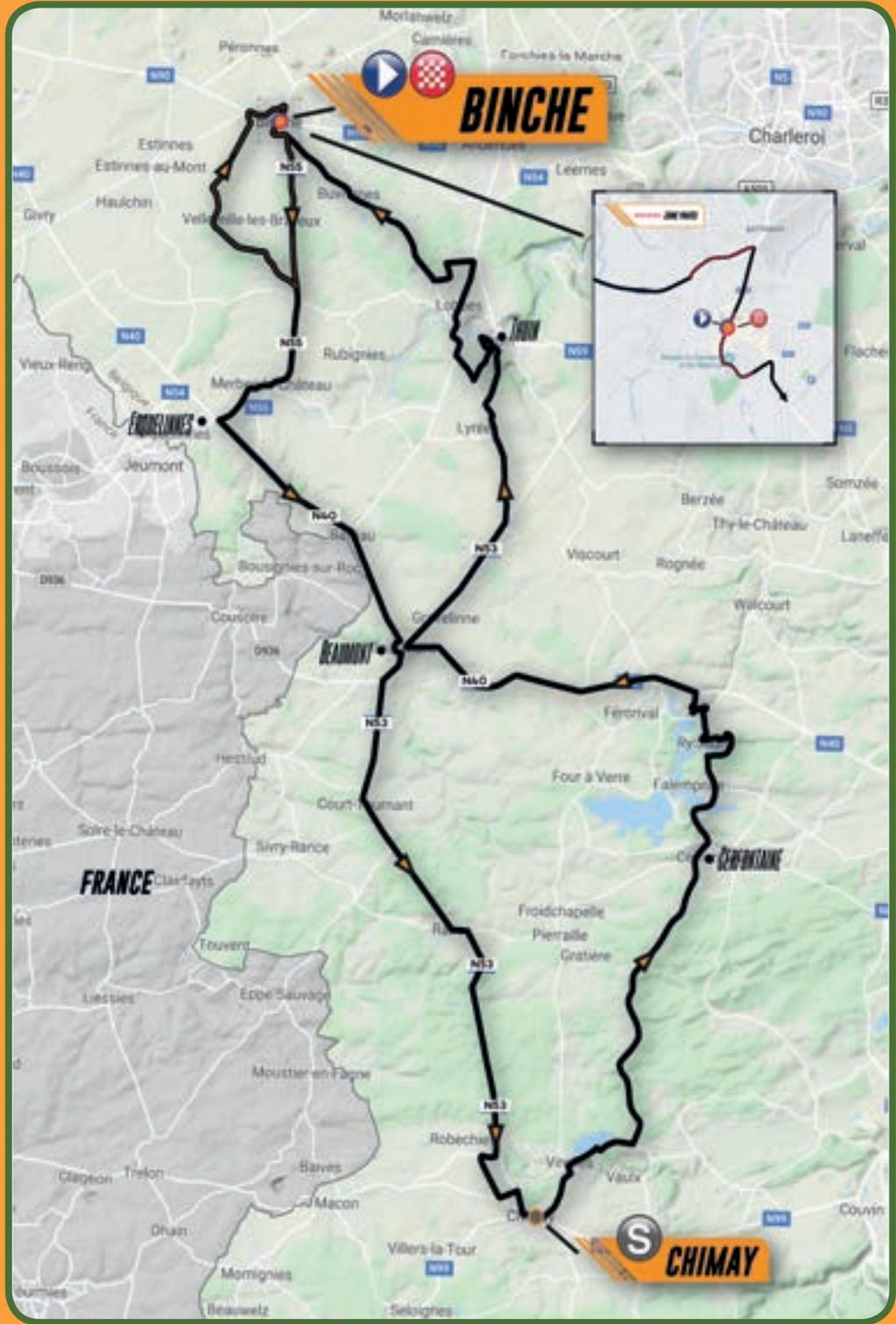
# COURSE HOMMES

## Mardi 05 Octobre 2021

Entités et communes		Km+	Km-	44k/h	42k/h	40K/h
Binche	Grand-Place - <b>DÉPART FICTIF</b>	0	198,6	12:10	12:10	12:10
Binche	N55 - rue Basse Egypte <b>DÉPART REEL</b>	0,0	198,6	12:15	12:15	12:15
	N55-N561	8,8	189,8	12:27	12:27	12:28
Erquelinnes	N561 - N40	11,2	187,4	12:30	12:31	12:31
Beaumont	N40 - N53 Beaumont	23,7	174,9	12:47	12:48	12:50
Chimay	N53 - N595 Chimay	44,3	154,3	13:15	13:18	13:21
	N595 - VC - NN594 - N53	46,6	152,0	13:18	13:21	13:24
	Chimay <b>SPRINT</b>	49,0	149,6	13:21	13:25	13:28
	N939 Virelles	50,0	148,6	13:23	13:26	13:30
Froidchapelle	N589	53,6	137,2	13:28	13:31	13:35
Cerfontaine	Namur Cerfontaine N978	65,8	134,3	13:44	13:49	13:53
	N 978 barrage de Falemprise	69,8	128,8	13:50	13:54	13:59
Froidchapelle	N40 Province du Hainaut	77,8	120,8	14:01	14:06	14:11
Beaumont	N40 - N53	89,7	108,9	14:17	14:23	14:29
Thuin	N53 - VC rue de Ragnies	95,8	102,8	14:25	14:31	14:38
	VC Rue du Fosteau	104,2	94,4	14:37	14:43	14:51
	VC Rue Dial Colas	106,7	91,9	14:40	14:47	14:55
Lobbès	N 559	106,5	92,1	14:40	14:47	14:54
	N559 -VC rue des viviers	110,4	88,2	14:45	14:52	15:00
	VC Rue de Binche	112,6	86,0	14:48	14:55	15:03
Binche	VC Rue de Wahain - VC rue Basse Egypte	117,1	81,5	14:54	15:02	15:10
Entrée circuit local	VC Rue Basse Egypte - N55	118,4	80,2	14:56	15:04	15:12
Merbes	N55 - VC rue des Alliés	123,8	74,8	15:03	15:11	15:20
Vellereille	VC Rue Saint Roch	126,5	72,1	15:07	15:15	15:24
	VC Rue de l'étang	128,3	70,3	15:09	15:18	15:27
Binche	Waudrez N 90	131,8	66,8	15:14	15:23	15:32
	Pépinière	132,7	65,9	15:15	15:24	15:34
	Ligne d'arrivée 1 <sup>er</sup> passage	133,8	64,8	15:17	15:26	15:35
	N55 rue de Merbes	134,5	64,1	15:18	15:27	15:36
	N55 - VC rue des Alliés	139,9	58,7	15:25	15:34	15:44
	Ligne d'arrivée 2 <sup>ème</sup> passage	150,0	48,6	15:39	15:49	16:00
	Ligne d'arrivée 3 <sup>ème</sup> passage	166,2	32,4	16:01	16:12	16:24
	Ligne d'arrivée 4 <sup>ème</sup> passage	182,4	16,2	16:23	16:35	16:48
	<b>ARRIVEE</b>	198,6	0,0	16:45	16:58	17:12



MEMORIAL  
FRANK VANDENBROUCKE  
**BINCHE**  
**CHIMAY**  
**BINCHE**



# REGLEMENT HOMMES

## Art. 1 Organisation :

L'épreuve cycliste « Binche-Chimay-Binche Mémorial Frank Vandenbroucke » est organisée par l'asbl « Binche-Chimay-Binche » et se dispute le mardi 5 octobre 2021 sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI).

Le Directeur de l'épreuve est Jean-Luc Vandenbroucke, Rue Marie-Henriette, 26 B-7700 à MOUSCRON : + 32.495.21.35.35.

Contact Equipes : Isabelle DEMUIJNCK, +32.474.28.04.85.

Le Départ est prévu à 12H10 de BINCHE et l'arrivée est située à BINCHE après 198 KM.

## Art. 2 Type d'épreuve :

L'épreuve, réservée aux hommes Elites et moins de 23 ans, est classée en catégorie 1.1 du Calendrier Continental « Europe Tour » ME 1. L'épreuve attribue des points au classement Continental Europe, soit aux vingt cinq (25) premiers coureurs du classement final : 125, 85, 70, 60, 50, 40, 35, 30, 25, 20, 15, 10, 5, 5, 5, et 3 points du 16<sup>e</sup> au 25<sup>e</sup> classé.

## Art. 3 Participation :

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes; UCI ProTeam, Equipe Continentale Professionnelle UCI, Equipe Continentale UCI et Equipe Nationale. Conformément à l'article 2.2.003, le nombre de coureurs par équipe est de minimum 5 coureurs pour pouvoir prendre le départ et de maximum 7 coureurs.

## Art. 4 Permanence :

L'accueil et le retrait des dossards se fera le lundi 4 octobre 2021 de 15 heures à 16.45 heures à l'Hôtel de Ville de Binche, Grand Place à 7130 Binche.

La réunion des directeurs sportifs aura lieu le lundi 4 octobre 2021 à 17.00 heures au Théâtre communal, Grand Place à 7130 Binche en présence des membres du jury.

## Art. 5 Radio-Tour :

Les informations courses sont émises sur la fréquence de 164.63125 Mhz. L'utilisation des liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est autorisée.

## Art. 6 Assistance technique Neutre :

Le service d'assistance technique neutre est assuré par la firme VISION et ce service est composé de 2 voitures et 1 moto.

## Art. 7 Zone de collecte :

a) ravitaillement : la zone de ravitaillements est située à la rue de Merbes, au km 85,500.

b) zone de collecte : Il est demandé à toute la caravane (coureurs, suiveurs,...) d'utiliser les zones de collecte prévue :

- à Chimay : N939 - avenue Châlon - km50

- à Beaumont : N53 - chaussée de Charleroi - km90

- à Binche : N125 - rue Basse Egypte - km135 pour se défaire de

leurs déchets. Le personnel de l'organisation, en collaboration avec la Ville se chargera de nettoyer les zones de collecte. Il est également demandé aux coureurs la plus grande prudence pour se défaire de leurs bidons, musettes, etc...

## Art. 8 Délais d'arrivée :

Le délai d'élimination de « Binche-Chimay-Binche » est le temps du vainqueur majoré de huit pour cent (8 %). Conformément à l'article 2.6.032 du règlement UCI, le collège des commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation avec l'organisateur.

## Art. 9 Itinéraire Horaire :

L'itinéraire horaire figure dans la brochure officielle de l'épreuve 2021. Cet itinéraire détaillé est tenu à la disposition des coureurs et des suiveurs accrédités à la permanence départ.

## Art. 10 Présentation des équipes :

Chaque équipe est tenue de se présenter au podium signature selon l'horaire indiqué lors de la réunion de directeurs sportifs.

## Art. 11 Fléchage :

L'itinéraire de la course est entièrement signalé au moyen de flèches directionnelles. Un modèle de flèche, de couleurs rouge et blanche, sera exposé à la permanence. Cette signalisation n'engage en aucun cas la responsabilité des organisateurs, les concurrents étant supposés connaître le parcours. La plus stricte observance du Code de la route et la plus grande prudence sont recommandées aux concurrents et aux suiveurs.

## Art. 12 Soins Médicaux :

Les soins médicaux en course sont exclusivement assurés par les médecins de l'épreuve. Deux ambulances suivent toute l'épreuve.

## Art. 13 Décisions :

Toute décision du Collège des Commissaires sera communiquée à la direction de l'organisation qui se charge de sa diffusion. La direction de l'organisation assure également la communication de tous les classements.

## Art. 14 Comportement :

Les organisateurs ne reconnaissent aucune dette que pourraient contracter les directeurs sportifs. Les membres de chaque équipe sont tenus de veiller à la propreté et au bon état des lieux mis à leur disposition. Tout comportement indiscipliné sera pénalisé suivant le barème U.C.I.

## Art. 15 Dossards et plaques de cadre :

Les numéros d'identification fournis par l'organisateur doivent être utilisés par les coureurs sans aucune modification.

## Art. 16 Forfait :

En cas de forfait d'une équipe enregistrée auprès de l'UCI, le signataire de l'engagement et l'équipe qu'il représente seront solidairement redevables à l'organisateur d'une indemnité forfaitaire égale au barème édité par l'UCI.

## Art. 17 Protocole :

Les 3 premiers de l'épreuve doivent se soumettre à la cérémonie protocolaire selon l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI. Obligation est faite au vainqueur de l'épreuve de répondre aux interpellations des journalistes de la presse parlée, écrite ou télévisée.

## Art. 18 Contrôle antidopage :

Les locaux antidopage sont prévus au Théâtre communal, Grand-Place. Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation anti dopage du Gouvernement de la Communauté Française (belge) s'applique conformément au Décret sur la lutte contre le dopage pris par ce dit Gouvernement.

Tout coureur a l'obligation de s'assurer personnellement s'il doit subir le contrôle antidopage.

Le contrôle antidopage sera effectué aux endroits fixés dans le road-book et sign alés à partir de la ligne d'arrivée selon les modalités du règlement antidopage de l'UCI et les instructions données par les communiqués officiels et les affichages sur la ligne d'arrivée.

## Art. 19 Officiels de la course :

(art. 1.2.077 et 1.2.078)

Les officiels chargés d'assurer l'organisation générale et le bon déroulement de l'épreuve sont :

• Le directeur de la compétition : J.L. Vandenbroucke : + 32.495.21.35.35

• Le directeur de course adjoint Jean-Michel Vanderdonck +32.476.72.88.72

• Le régulateur à moto

Les officiels chargés d'assurer le contrôle réglementaire et l'arbitrage de la compétition en collaboration avec la direction de l'épreuve sont :

• Le président du Collège des commissaires

• Les commissaires

• Le commissaire-juge à l'arrivée

• Les commissaires à moto

## Art. 20 Pénalités :

Le barème des pénalités de l'UCI (Union Cycliste Internationale) est le seul applicable.

## Art. 21 Liste des prix en Euros :

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de 14.525 € selon le tableau ci-dessous :

PLACE	PRIX	PLACE	PRIX
1	5785€	11	150€
2	2895€	12	150€
3	1445€	13	150€
4	715€	14	150€
5	580€	15	150€
6	435€	16	150€
7	435€	17	150€
8	290€	18	150€
9	290€	19	150€
10	150€	20	150€

## Art. 22 Sprint (au Km 49) :

Un prix en nature (en produits de Chimay) sera offert au vainqueur du sprint disputé au Km 49. Le lauréat est dans l'obligation de terminer l'épreuve pour recevoir le prix.

## COLLEGE DES COMMISSAIRES

Président UCI : ALIES Joel Voorzitter

Juge à l'arrivée : EECKHOUT Pascal

Commissaires : COPPENOLLE Jean-Pierre

VOETS Jean-Michel

TONGLET Bernard

Commissaires moto : GENETELLI Laurent

COURROUX Henri

Bus balai : GARCIA-FERNANDEZ Antonio

Telecom Team : HAVELANGE Michel

Info Moto : PLOMB Rudy

Speaker Radio Tour : HAVELANGE Freddy

Photo finish : Michel MALICE

Résultats : VAN STEEN Freddy

Délégué technique : COURROUX Henri

rtbf   
sport

**VIVACITÉ**   
MA RADIO COMPLICITÉ

 **EUROSPORT**

 **ACTV**  
ANTENNE CENTRE TELEVISION

 **LES SPORTS<sup>+</sup>**

Faire un petit tour  
en Wallonie ?



Quel que  
soit votre  
truc...

Parce que c'est possible 

**AVEC LE SOUTIEN DE**



Wallonie



Police



Province de  
**HAINAUT**



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES



**REMERCIEMENTS**

BTV  
DK CAFÉ  
FLEURS MICHAËL  
ET TOUS LES BÉNÉVOLES

MEMORIAL  
FRANK VANDENBROUCKE  
**BINCHE**  
**CHIMAY**  
**BINCHE**

## PARTENAIRES PRINCIPAUX



## PARTENAIRES OFFICIELS



## FOURNISSEURS OFFICIELS



# LE HAINAUT À VÉLO ?

Suivez les points-nœuds !



hello



Chaque jour avec vous !

La Province de Hainaut est une actrice importante du déploiement de points-nœuds cyclistes sur le territoire hainuyer. Une manière idéale de découvrir nos trésors !

Envie de balades ? Il y en a pour tous les goûts et pour tous les mollets sur

<https://www.visithainaut.be/balades-en-hainaut-suggestions-itineraires>

# Le EV6.

Inspire chaque voyage.



Movement that inspires



ÉLECTRIQUE

Avec une autonomie de 510 km et une charge ultra-rapide (moins de 4,5 min. pour 100 km) ! Laissez-vous surprendre par ses motorisations haute performance, profitez de ses systèmes d'assistance à la conduite dernière génération ou profitez de votre EV6 comme une alimentation électrique pratique et mobile pour votre quotidien ou activités récréatives. La Kia EV6, aussi énergique que vous.

Disponible actuellement sur commande, disponible à partir de l'automne.

Rendez-vous chez votre concessionnaire Kia ou sur [kia.be](http://kia.be).

## La Louvière Motors s.a.

5 Chaussée Paul Houtart 75, 7110 Houdeng-Goegnies

Tél. : +32 64 26 22 02 - Mob. : +32 476 30 52 29 - Mail : [kia.lmotorss@gmail.com](mailto:kia.lmotorss@gmail.com)

Les chiffres mentionnés pour le niveau d'autonomie en tout électrique correspondent aux résultats attendus selon la WLTP et sont en attente d'homologation avant la confirmation finale. Les chiffres relatifs à la vitesse de charge correspondent aux résultats des tests effectués par Kia : les chiffres définitifs seront communiqués à un stade ultérieur. \* 7 ans de garantie ou 150.000 km (selon la première limite atteinte, sans limite de kilométrage pendant les 3 premières années). \*\* Les images et les informations sur le modèle présentées sont à des fins d'illustration et sont susceptibles d'être modifiées.

E.R. :



La Louvière Motors s.a

Sandro Rosiglioni

Administrator Manager

E [kia.lmotors@gmail.com](mailto:kia.lmotors@gmail.com)

M +32(476) 30 52 29

[www.7ans.be](http://www.7ans.be)

75, Chaussée Paul Houtart

7110 Houdeng-Goegnies

Hainaut, Belgium

